



**Délibération n° 2015-18**  
**Conseil d'administration du 25 juin 2015**

**Objet : décision budgétaire modificative 2015 par application de l'article 2.2 et 2.4 de l'annexe 6.2 de la COG 2014-2017**

M. Domeizel, Président,  
rend compte de l'exposé suivant :

**EXPOSE**

Vu l'article 13 – 3° du décret n°2007-173 du 7 février 2007 modifié, qui donne compétence au conseil d'administration pour délibérer sur le budget de gestion,

Vu l'article 70 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner le budget de gestion administrative,

Vu la délibération n°2015-5 qui approuve le budget de frais administratifs pour l'exercice 2014,

Vu la délibération n°2015-4 par laquelle le conseil d'administration adopte la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017,

Vu les articles 2.2 et 2.4 de l'annexe 6.2 de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 relatifs à la fongibilité des crédits et aux règles relatives au report des crédits non consommés ou de dépenses facturables,

Vu l'avis favorable de la commission des comptes élargie au bureau dans sa séance du 10 juin 2015,

- pour reporter de plein droit l'enveloppe non consommée des projets à l'initiative du gestionnaire, soit 106,5 k€
- pour reporter le crédit de 561,4 k€ qui se décompose comme suit :
  - 172,3 k€ au titre de la sous consommation des enveloppes de maintenance informatique,
  - 389,1 k€ au titre du recours à des prestataires externes reporté en raison du calendrier de signature de la COG et des incertitudes liées aux volumétries de retours de dossiers de validations de services qui font l'objet d'une prestation de saisie externalisée.

**Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité,**

- **considérant que les reports de crédits non consommés en 2014 (0.67 M€), ont vocation à augmenter à due concurrence le budget de l'exercice 2015,**
- **approuve le budget rectificatif de frais de gestion administratifs (y compris réserve) pour l'exercice 2015 de 105,77 M€ tel que présenté dans le tableau ci-après :**

Bordeaux, le 25 juin 2015

La secrétaire administrative du conseil,



Virginie Lladeres

(en M€)	Budget voté 2015 (fév. 2015)	Report 2014	Budget 2015 révisé
Frais de personnel	64,94		64,94
Frais informatiques hors ligne évaluative	14,74	0,28	15,02
Frais généraux hors ligne évaluative	19,95	0,39	20,34
Prestations bancaires et financières	0,67		0,67
<b>Total charges hors évaluatives</b>	<b>100,29</b>	<b>0,67</b>	<b>100,96</b>
Recettes atténuatives	- 1,24		- 1,24
<b>Total net hors évaluatives</b>	<b>99,05</b>	<b>0,67</b>	<b>99,71</b>
Charges évaluatives	3,06		3,06
<b>Frais de gestion administratifs</b>	<b>102,10</b>	<b>0,67</b>	<b>102,77</b>
Réserve pour imprévus	3,00		3,00
<b>Frais de gestion administratifs y compris réserve</b>	<b>105,10</b>	<b>0,67</b>	<b>105,77</b>
<b>Total ETP</b>	<b>739</b>		<b>739</b>